

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



crédit photo : SMABV

Signature du contrat de territoire Voire 2025–2030

PROTÉGER L'EAU, RESTAURER LES RIVIÈRES, ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT.

Le vendredi 6 juin 2025, à Soulaines Dhuys dans l'Aube, l'agence de l'eau Seine-Normandie et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV) officialisent la signature d'un nouveau contrat de territoire pour la période 2025–2030. Ce contrat engage un budget prévisionnel de **3,56 millions d'euros pour améliorer l'état des rivières et des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin de la Voire. Il permettra de mettre en œuvre 48 actions concrètes sur six ans**, avec des objectifs clairs: **restaurer la morphologie des cours d'eau, préserver les zones humides, réduire les pollutions diffuses d'origine agricole et mobiliser les acteurs du territoire dans une gestion concertée.**

Ce contrat s'inscrit dans le 12e programme d'intervention « Eau, climat & biodiversité » de l'agence de l'eau Seine-Normandie et dans les orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie. Pensé comme un levier opérationnel au service des territoires, il articule les efforts des collectivités, des syndicats, des acteurs économiques et des partenaires institutionnels. Il poursuit un triple objectif: améliorer la qualité de l'eau, renforcer la résilience du territoire face aux effets du changement climatique, et restaurer les équilibres écologiques des milieux, au bénéfice de la biodiversité ordinaire et patrimoniale.

« Pour qu'un contrat de territoire fonctionne, il faut un binôme solide entre élus et animateur de terrain. Sur le bassin de la Voire, cette dynamique est portée avec conviction par le président du syndicat et son équipe, en lien étroit avec notre chargée d'opérations rivière. L'agence de l'eau est présente à leurs côtés, à la fois sur le plan technique et comme principal partenaire financier. C'est cette coopération étroite, entre volonté politique, ingénierie de projet et soutien financier, qui permet aux actions de voir le jour et de tenir dans la durée. »

Marie Guénet, directrice territoriale Seine-Amont – agence de l'eau Seine-Normandie.

UN TERRITOIRE SOUS PRESSION, UNE MOBILISATION NÉCESSAIRE

Le bassin versant de la Voire s'étend sur un territoire rural regroupant **63 communes réparties entre l'Aube, la Haute-Marne et la Marne**. Il couvre un espace peu densément peuplé – environ 14 340 habitants – mais abrite un **réseau hydrographique dense, avec plus de 300 kilomètres de cours d'eau**. Ce territoire comprend également un grand plan d'eau, l'étang de la Horre, ainsi que **quatre nappes souterraines** qui assurent une partie de l'alimentation en eau potable.

Sur les 18 rivières et affluents principaux du bassin de la Voire,

16 présentent un état écologique dit « moins que bon ». Cela signifie que leur fonctionnement naturel est perturbé, que la vie aquatique y est appauvrie, ou que la qualité de l'eau ne répond pas aux normes européennes. Ces dégradations sont souvent liées à des activités humaines anciennes ou actuelles : recalibrage des rivières, drainage, pollution diffuse d'origine agricole, obstacles au déplacement des poissons.

Par ailleurs, **deux des quatre nappes phréatiques sont en mauvais état chimique**. Cela indique la présence de polluants – souvent des nitrates ou des pesticides – à des concentrations élevées. Ce constat renforce l'urgence d'agir pour mieux protéger ces ressources, qui jouent un rôle essentiel pour l'alimentation en eau potable du territoire.



4 GRANDS ENJEUX ET ACTIONS ASSOCIÉES

Les pressions sont connues : rectification et recalibrage des cours d'eau, obstacles à la continuité écologique, pollutions agricoles diffuses, disparition des zones humides, artificialisation du lit mineur. Face à ce constat, le contrat de territoire 2025-2030 structure son programme autour de **quatre grands enjeux**.



La restauration hydromorphologique des cours d'eau

Le premier enjeu porte sur la **restauration hydromorphologique des cours d'eau**. Trente actions sont prévues dans ce domaine, ce qui en fait le volet le plus dense du contrat. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement proche de leur état naturel. Cela passe notamment par la recréation de méandres là où les cours d'eau avaient été rectifiés, comme sur *la Brie* ou *l'Héronne*, avec des profils autrefois en U, profondément enfoncés et canalisés. Les travaux réalisés consistent à réutiliser l'ancien lit comblé, parfois enfoui sous les remblais, en le rouvrant et en détournant progressivement le flux de la rivière. Ces opérations s'accompagnent du comblement partiel du lit artificiel et de l'installation de dispositifs en pieux pour guider l'eau vers son tracé naturel. D'autres actions portent sur la réouverture de bras morts ou de noues, l'enlèvement d'ouvrages transversaux qui bloquent les poissons ou les sédiments, la stabilisation des berges avec des plantations de ripisylves, et la mise en œuvre de plans de gestion des sédiments sur certains tronçons trop ensablés ou érodés. Les sites concernés couvrent l'ensemble du bassin : *Brévonne, Froideau, Laines, canal de Bange, Droye* ou *ruisseau de la Côtelle*.



La réduction des pollutions diffuses

Le deuxième enjeu vise à **diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques**. Quatre actions sont programmées sur des secteurs agricoles sensibles aux transferts d'azote, de matières organiques ou de sédiments. L'ambition est ici de limiter l'érosion des sols et le ruissellement des eaux de pluie en renforçant les zones tampons. Cela implique l'aménagement de systèmes d'abreuvement pour éloigner le bétail des berges, la restauration des zones inondables qui jouent un rôle de filtre naturel, la lutte contre les espèces végétales envahissantes comme la renouée du Japon ou la balsamine, et la mise en place de dispositifs de ralentissement dynamique des eaux, qui cassent la vitesse du ruissellement en périodes de fortes pluies. Ces mesures présentent un double bénéfice : elles protègent la qualité de l'eau et renforcent la résilience des sols agricoles.

03

La réhabilitation des zones humides

Le troisième enjeu concerne les **zones humides**. **Douze actions sont prévues pour préserver, restaurer et gérer durablement ces milieux** qui rendent de multiples services écologiques. Parmi elles, on retrouve la réhabilitation des prairies humides de *Villemahieu*, des *prairies du Prieuré*, des *Gros Prés* et du *Bois de l'Usage*, toutes situées sur des fonds alluviaux anciennement agricoles. Le contrat prévoit aussi la restauration de la *rivière anglaise*, un linéaire forestier encaissé précieux pour les espèces aquatiques. Plusieurs interventions viseront à reconnecter les mares, les noues et les réseaux hydrauliques secondaires qui accompagnent le lit majeur. Les zones humides sont également intégrées dans l'aménagement du territoire, à travers la reconnaissance de leur rôle d'infrastructure naturelle.

04

Animation territoriale, sensibilisation & communication

Le quatrième et dernier enjeu porte sur la **communication, la sensibilisation et l'animation territoriale**. **Deux actions clés sont programmées**. La première est l'organisation d'un atelier participatif à l'échelle du bassin versant, destiné à réunir les élus, les riverains, les agriculteurs, les associations et les partenaires institutionnels pour partager les enjeux du contrat et passer à l'action. La seconde est la réédition du "Guide de nos rivières", petit livret de vulgarisation diffusé lors du précédent contrat, qui explicite les droits et les devoirs des propriétaires riverains, les bonnes pratiques et les résultats obtenus par le syndicat. Ce volet est également soutenu par la mobilisation de deux agents à temps plein, dédiés à l'animation du contrat sur le terrain.

BILAN 2020-2024 :

UN CONTRAT BIEN REMPLI, UNE DYNAMIQUE À POURSUIVRE

Le précédent contrat territorial, signé en 2020, a permis d'initier une dynamique forte sur le bassin de la Voire. Malgré les contraintes liées à la crise sanitaire, 91 % des actions ont été réalisées ou engagées, pour un taux de consommation des crédits de 92 %.

Les chantiers réalisés ont permis d'améliorer la qualité des milieux aquatiques, de restaurer la continuité écologique sur plusieurs tronçons, de sensibiliser les habitants et de conforter l'action du syndicat.

Trois réalisations emblématiques ont marqué ce premier contrat. Sur le ruisseau de *la Brie*, un important travail de reméandrage a permis de recréer le lit originel du cours d'eau, longtemps rectifié et enfoncé. Sur *l'Héronne*, trois méandres ont été réactivés à proximité de la confluence avec la *Droyes*, permettant une reconnexion des prairies Natura 2000 adjacentes. Enfin, à *Chalette-sur-Voire*, la suppression d'un seuil et l'effacement des vannes du moulin ont rendu à la rivière sa continuité écologique, ...

Ces résultats, salués localement, ont renforcé la légitimité du SMABV en tant que structure porteuse, et posé les bases solides du programme engagé pour 2025-2030.

Ils l'ont fait ! A *Chalette-sur-Voire*

Avant
travaux

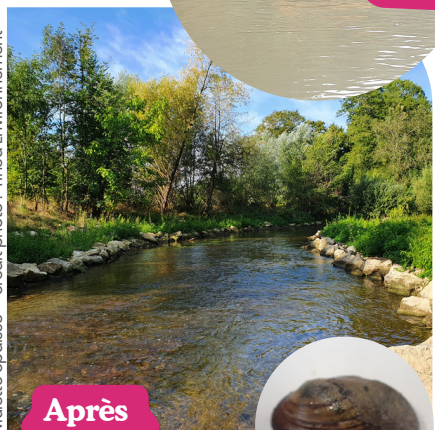


Credit photo rivière : SMABV

Travaux



Mulette épaisse - crédit photo : Tinea Environnement



Après
travaux

Autrefois, la *Voire* était une rivière jalonnée de moulins qui étaient essentiels à l'économie locale, au patrimoine architectural et à la vie sociale des villages riverains. Le moulin de *Chalette-sur-Voire* en est l'un des témoins. Construit pour valoriser l'énergie de l'eau, il avait permis pendant des siècles de soutenir les activités humaines en respectant les ressources disponibles. Cependant, avec l'évolution des besoins, la déprise agricole et l'abandon progressif des usages traditionnels, ces infrastructures sont aujourd'hui devenues obsolètes. Elles ont par ailleurs modifié le fonctionnement naturel de la rivière : stagnation de l'eau, interruption de la libre circulation des espèces aquatiques, affaiblissement de la biodiversité.

En 2021, une étape importante est franchie : la décision est prise de restaurer le libre écoulement de la *Voire*. Le moulin et ses structures hydrauliques sont démantelés avec précaution, dans un souci de mémoire patrimoniale. Le lit de la rivière est remodelé avec des graviers naturels, redonnant à l'eau ses chemins sinueux.

Coût total : 101 447 €

Financement : 90 % Agence de l'eau Seine-Normandie

Dès la première année, les signes positifs apparaissent : diversification des écoulements, retour des plantes aquatiques, et maintien de la *mulette épaisse* espèce protégée de nos rivières.

PILOTAGE & ACCOMPAGNEMENT : QUI FAIT QUOI ?



L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'Etat qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application des principes pollueur-payeur et préleveur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substance toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des captages dégradés par les pollutions diffuses, préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins, et des zones humides. L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention qui fixe les grandes priorités d'action pour six ans.

www.eau-seine-normandie.fr



Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire (SMABV) est un établissement public créé en 1946. Il intervient sur un vaste territoire rural à cheval sur trois départements : l'Aube, la Haute-Marne et la Marne. Le syndicat exerce la compétence GEMAPI, qui regroupe la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Son rôle est d'assurer une gestion cohérente et concertée du bassin versant de la Voire, en mobilisant les élus locaux autour de projets concrets de restauration des cours d'eau, de préservation des zones humides et de lutte contre les pollutions diffuses. Le SMABV est un partenaire historique de l'agence de l'eau Seine-Normandie, avec plus de 25 ans d'expérience en matière de contractualisation territoriale.

<http://smabv.fr>

CONTACTS

PRESSE

**Agence de l'eau
Seine-Normandie**
Marie-Anne PETIT
petit.marie-anne@aesn.fr
06 61 58 91 74

SMABV

Quentin ANDRE
contratglobalvoire.52
@smabv.fr
06 31 26 38 34

